

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY



VICHY COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Mars 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 35

Votants : 36 (dont 1 procuration)

N° 5

OBJET :

**INSCRIPTION DE
PARCOURS
D'ORIENTATION AU
PLAN
DEPARTEMENTAL
ESPACES, SITES ET
ITINERAIRES ET
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. E. CUISSET – JS. LALOY (de la question n° 4 à la n° 6) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P BONNET - M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE.

Absents excusés :

Mme et M. F. SZYPULA - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. JD. BARRAUD, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. BOUARD - C. CATARD – P. COLAS - F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n°4 du 29 juin 2017 du bureau communautaire de Vichy Communauté, approuvant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes pour les territoires d'excellence de pleine nature requalifié en diversification des stations de montagne Auvergne - Rhône Alpes,

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 AVR. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 2 AVR. 2019

Vu la délibération n°6 du 16 novembre 2017 de Vichy Communauté approuvant le contenu du Contrat d'Aménagement Touristique établi avec le Conseil Départemental de l'Allier,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2008 relative aux modalités d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI),

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 13 décembre 2012 relative à la modification des critères d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Considérant le programme de mise à jour du Plan Départemental d'Itinéraires Promenades de de Randonnées (PDIPR) suivi par les services du Conseil Départemental, sollicité par Vichy Communauté, pour l'ensemble des municipalités du territoire, dans le but d'identifier les chemins ouverts aux pratiquants,

Considérant l'analyse foncière (gestion des conventions de passage) et la qualité du réseau d'itinéraire (type de revêtement et intérêt),

Considérant l'opportunité de la mise en place d'une convention d'entretien avec le Conseil Départemental pour les sites et itinéraires inscrits au PDESI, et des financements associés,

Considérant l'opportunité des aides à l'aménagement pour les sites et itinéraires inscrits au PDESI,

Considérant le projet d'élaboration par les services de Vichy Communauté, du schéma directeur des Activités de Pleine Nature, document qui consignera l'ensemble des sites de pratiques et itinéraires sur l'agglomération, le réseau de chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires Promenades de de Randonnées (PDIPR), ainsi que les modalités d'entretien, les aménagements et les perspectives d'évolution de ces sites et itinéraires sur 5 ans,

Propose au Bureau Communautaire :

- l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) des Parcours Permanents des Bois Dieux au Vernet et du Montoncel à Lavoine,
- de s'engager à respecter les critères d'inscription au PDESI fixés par le Conseil Départemental et à mettre en œuvre les travaux et conventions nécessaires,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions découlant de cette inscription.

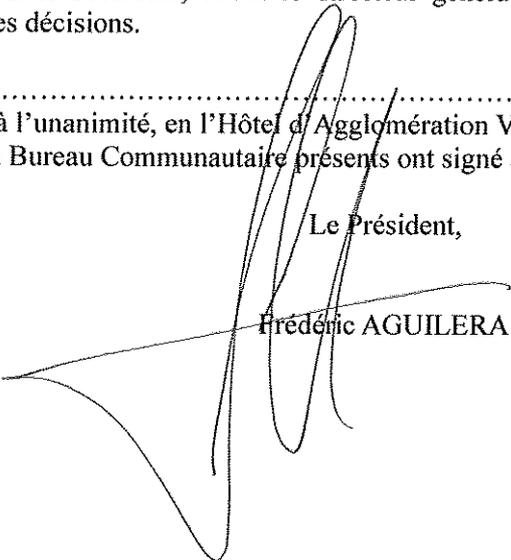
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président, et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 21 mars 2019.
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2019 -

Objet de l'acte : INSCRIPTION DE PARCOURS D'ORIENTATION AU PLAN
DEPARTEMENTAL ESPACES, SITES ET ITINERAIRES ET DEMANDE DE
SUBVENTIONS

.....

Date de décision: 21/03/2019

Date de réception de l'accusé 02/04/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21MAR2019_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190321-21MAR2019_5-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 5.pdf (99_DE-003-200071363-20190321-21MAR2019_5-DE-
1-1_1.pdf)